MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2012 DAC 738 Subvention (5.000 euros) au Comité d'action de la Résistance (5e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien au Comité d'action de la Résistance.

Le Comité d'action de la Résistance a été déclaré en Préfecture le 16 mars 1948 et a son siège social fixé 45-47 rue Lacépède dans le 5e arrondissement de Paris.
Il a pour objet : le rappel, le maintien, la propagation et l'exaltation de l'esprit de la Résistance ; la lutte contre toute forme de totalitarisme et de discrimination raciale ; la commémoration de ses morts et de ses combats ainsi que toutes actions tendant à assurer la pérennité et la mise en œuvre des idéaux de la Résistance ; la lutte contre les survivances du nazisme et de l'esprit de collaboration ; la solidarité des résistants et la défense de leurs intérêts moraux et matériels.

Cette association a également pour fin de susciter des études, des récits, des écrits de toute nature et des montages par tous les moyens visuels, audiovisuels ou autres afin de réaliser ses missions.

Elle procède notamment à l'attribution du Prix Littéraire de la Résistance, qui couronne le meilleur ouvrage publié dans l'année qui relate des actions mémorables effectuées au cours de l'occupation allemande.
Le comité tient une permanence hebdomadaire à son siège social afin d'assurer un lien avec ses adhérents et participe aux pèlerinages organisés par ses sections régionales sur les lieux de mémoire : Valençay, la Stèle de Saint Patern Racan, Le Struthof, Lorris, la Stèle aux étudiants fusillés élevée dans les jardins du Luxembourg etc. Mais son action est de plus en plus centrée sur la Ville de Paris, puisque les cellules régionales rejoignent de plus en plus fréquemment le siège.
Il publie mensuellement un bulletin de liaison intitulé La Voix de la Résistance, deux fois par an il est admis à raviver la Flamme de l'Arc de Triomphe et il est aussi organisateur ou co-organisateur de nombreuses réunions d'information et de colloques sur la vie de la Résistance.

Afin de lui permettre de poursuivre ces actions, je vous propose de lui attribuer en 2012 une subvention dont le montant est égal à celui que nous lui avons accordé en 2011 soit de 5.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DAC 738 Subvention (5.000 euros) au Comité d'action de la Résistance (5e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le Projet de délibération en date du par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité d'action de la Résistance ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement 5.000 euros est attribuée au Comité d'action de la Résistance dont le siège social est situé 45-47 rue Lacepède 75005 PARIS A00245/ 2012_02083/20765

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants